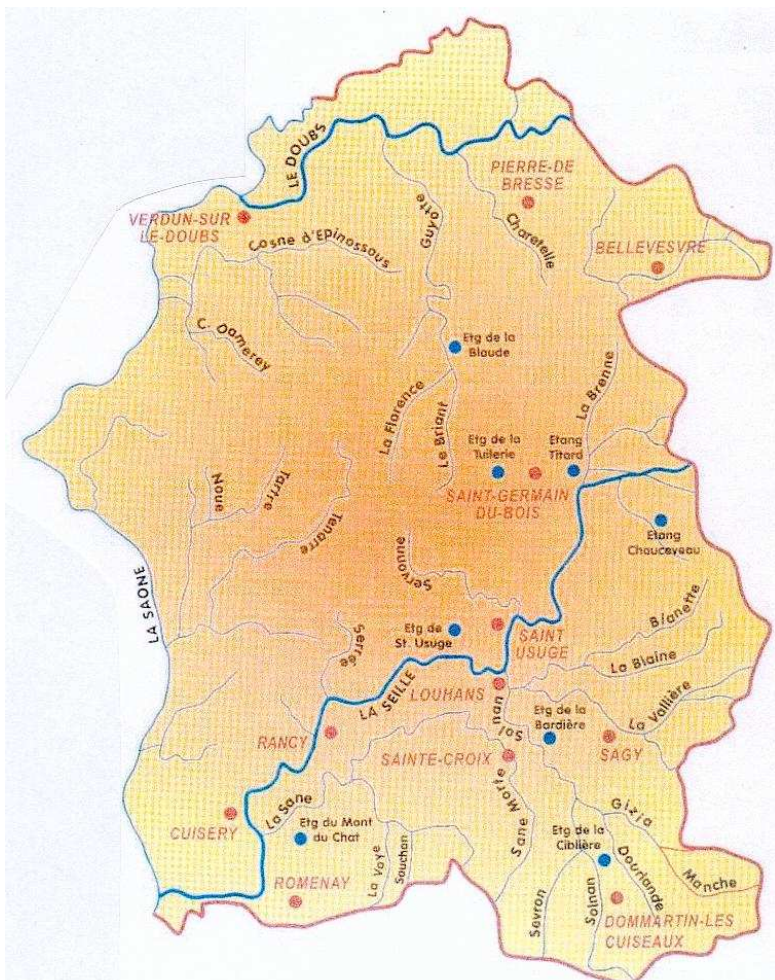


## Bassin de la Seille et du Doubs.



1<sup>ère</sup> catégorie + la Prouillat au bief des bouthières, le Gletran, les ruisseaux du Milieu, de la Balme et de Frontenelles.

2<sup>ème</sup> catégorie

Source : guide pratique de la pêche en Saône et Loire.

Ces informations sont données à titre d'indication et n'engagent pas la responsabilité de l'Office de Tourisme

aventures<sup>+</sup>  
gourmandises  
au Pays de la Bresse Bourguignonne

# Guide de la pêche en Bresse Bourguignonne 2011



Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne  
Bureau de Louhans Châteaurenaud - Tél : 03 85 75 05 02  
Bureau de Cuisery - Tél : 03 85 40 11 70  
Bureau de Cuiseaux - Tél : 03 85 72 76 09  
e-mail : [info@bresse-bourguignonne.com](mailto:info@bresse-bourguignonne.com)  
[www.bresse-bourguignonne.com](http://www.bresse-bourguignonne.com)

  
[www.bresse-bourguignonne.com](http://www.bresse-bourguignonne.com)

## Extrait de la réglementation du département de la Saône et Loire.

Toute personne qui se livre à la pêche doit obligatoirement adhérer à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'acquitter de la taxe piscicole au taux correspondant au mode de pêche exercé.

### Les différentes cartes :

La taxe piscicole est perçue par apposition d'un timbre taxe sur la carte pêche. Pour les pêcheurs aux lignes pratiquant dans les eaux libres. Les différentes cartes « pêche » de Saône et Loire sont les suivantes :

- **CARTE FEDERALE PERSONNE MAJEURE** : Carte annuelle autorisant la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie (1 canne au plus) et en 2<sup>ème</sup> catégorie (4 cannes au plus) . Tous les modes de pêche : pêche au coup, lancer, mouche artificielle, au vif, au poisson mort ou artificiel, à la grenouille, à la dandinette, au leurre, à la carpe la nuit.

**Tarif 2011 : 68€**

- **CARTE FEDERALE PERSONNE MINEURE** (de 12 à moins de 18 ans). Carte annuelle autorisant la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie (1 ligne au plus) et en 2<sup>ème</sup> catégorie (4 lignes au plus). Tous modes de pêche. Cette carte est valable dans tous les départements des ententes réciprocitaires sans apposition de vignette réciprocitaires.

**Tarif 2011 : 15€.**

- **CARTE VACANCES HEBDOMADAIRE** : Carte d'une validité de 7 jours consécutifs du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre. Tous modes de pêche en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. Cette carte est valable dans tous les départements des ententes réciprocitaires sans apposition de vignette réciprocitaires. **Tarif 2011 : 30€.**

- **CARTE DECOUVERTE** ( moins de 12ans) autorisant la pêche à une ligne, pour tous les modes de pêche en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. Cette carte est valable dans tous les départements des ententes réciprocitaires sans apposition de vignette réciprocitaires.

**Tarif 2011 : 3 €.**

- **CARTE DECOUVERTE FEMME**. Carte annuelle autorisant la pratique de tout mode de pêche mais à une seule ligne, dans les eaux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. Cette carte est valable dans tous les départements des ententes réciprocitaires sans apposition de vignette réciprocitaires. **Tarif 2011 : 30€**

- **CARTE PERSONNE MAJEURE INTERDEPARTEMENTALE E.G.H.O. :** Carte annuelle permettant la pêche dans les départements des ententes réciprocitaires E.G.H.O., C.H.I. et U.R.N.E. selon les mêmes règles que la « carte personne majeure ». **Tarif 2011 : 85€**

- L'achat de la **VIGNETTE EHGO** est toujours possible pour les pêcheurs ayant acquis initialement une carte fédérale personne majeure et souhaitant, par la suite, pêcher dans les départements réciprocitaires. **Tarif 2011 : 25 €**

- **CARTE JOURNALIERE** : Valable une journée du 1er juin au 31 décembre, elle autorise tous modes de pêche en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. (4 lignes au plus)

**Tarif 2011 : 9.50€**

- Plan d'eau de la Galette à Bruailles
  - A la journée : 5€ (habitants) et 6€ (extérieurs)
  - A l'année : 25€ (habitants) et 30€ (extérieurs)

### Les hébergements autour de la pêche .

#### • Les gîtes « Pêche »

BANTANGES « gîte de la Prairie » (à 10km de Louhans Ch.) - 03.85.29.55.60  
3 épis, 9 personnes - 4 chambres / n°1168.

LA GENETE (à 15km de Louhans Châteaurenaud) - 03.85.29.55.60  
2 épis, 5 personnes - 2 chambres / n°805.

#### • Les gîtes avec possibilité de pêche sur place

CONDAL (à 20km de Louhans Châteaurenaud) - 03.85.29.55.60  
2 épis, 4 personnes - 2 chambres / n°1044

SAGY (à 10km de Louhans Châteaurenaud)  
N° 904 03.85.29.55.60 - 3 épis, 9 personnes - 4 chambres  
N° 1360 03.85.74.08.35 - 3 épis, 8 personnes, 4 chambres

TRONCHY (à 20km de Louhans Châteaurenaud)  
N° 896 03.85.29.55.60 - 3 épis, 5 personnes - 2 chambres  
N° 892 03.85.29.55.60 - 2 épis, 3 personnes, 1 chambre  
N° 891 03.85.29.55.60 - 2 épis, 4 personnes, 2 chambres

BRUAILLES (à 5 km de Louhans Châteaurenaud)  
N° 1469 03.85.29.55.60 - 3 épis, 4 personnes, 2 chambres

SAILLENARD (à 12 km de Louhans Châteaurenaud)  
Ch. Hôte N° 2471 « la tuilerie » 03.85.72.34.68 - 3 épis, 6 personnes, 2 chambres.

LE FAY (à 7 km de Louhans Ch.)  
N° 1535 03.85.75.11.02 - 2 épis, 4 personnes, 2 chambres.  
N° 1536 03.85.75.11.02 - 2 épis, 3 personnes, 2 chambres.

#### • Les campings

Camping \*\* des Bords de Seille à CUISERY - 03.85.40.08.72

Camping \*\* des pêcheurs à LAYS sur le DOUBS - 03.85.72.82.32

Camping \*\*\* de LOUHANS - 03.85.76.75.10

Camping \* de l'étang Titard à SAINT GERMAIN du BOIS- 03.85.72.06.15

Camping \* Les Crotenots au MIROIR- 03.85.76.71.78

Camping à la ferme à VARENNES SAINT SAUVEUR - 03.85.74.67.14

Camping \*\*\*Le Domaine de Louvarel à DOMMARTIN - 03-85-76-62-71

## Les différents poissons des rivières de la Bresse Bourguignonne:

L'**ablette** se trouve dans les lacs, les rivières à proximité de la surface. Elle s'alimente en pleine eau de larves et d'insectes aquatiques ou aériens.

Le **barbeau** préfère une eau claire et agitée mais on le trouve aussi dans les rivières plus calmes vers les barrages et les ponts. C'est un poisson de fond qui se nourrit la nuit. Il mange les larves d'insectes aquatiques, des mollusques et des crustacés.

Le **black-bass** est originaire des Etats-Unis. Il a été introduit en France en 1890. Il se trouve dans les cours d'eau, les lacs et les étangs. Il consomme des proies vivantes comme les poissons-chats, les batraciens, les écrevisses et les insectes. Taille de pêche minimum autorisée : 30 cm.

La **brème** se trouve principalement dans les plans d'eau et rivières de plaine. Elle possède une croissance assez rapide. Sa nourriture est composée de larves d'insectes aquatiques, de mollusques et de plancton.

Le **brochet** vit dans les eaux calmes à végétation immergée, en solitaire. Ce carnassier, d'une grande voracité, chasse à l'affût. Taille de pêche minimum autorisée : 50 cm

Il se reproduit dans des zones pourvues de végétation ou bien dans les prairies inondées. La zone de frai doit posséder ces cinq fonctions :

- un cours d'eau profond en aval et une réserve d'eau calme à proximité,
- une eau peu profonde et éclairée,
- une végétation pour supporter les œufs,
- un abri pour les larves,
- des ressources alimentaires,

La **carpe** affectionne les eaux calmes et stagnantes et les zones de grands fonds avec végétation. Elle vit entre 12 et 30 ans. Elle fouille les fonds pour se nourrir et aspire les vers, les petits crustacés et les végétaux.

Le **chevesne** vit dans les eaux calmes et stagnantes. Il atteint un âge moyen de 8 à 10 ans et exceptionnellement 15 ans. Il se nourrit d'insectes aériens, aquatiques, vers, mollusques, plantes et graines.

Le **gardon** apprécie les secteurs riches en végétation à proximité des rives. Il se nourrit sur le fond et est omnivore.

Le **goujon** vit au fond des rivières. Il a une croissance très lente. Il lui faut 5 ans pour atteindre 10 à 15 cm. Il se nourrit de larves, d'insectes, de vers et de petits crustacés.

La **perche soleil** a été introduite d'Amérique au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Elle préfère les zones envahies par la végétation aquatique dans des eaux claires et tempérées.

Le **poisson-chat**, originaire des Etats-Unis, a été introduit accidentellement à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il vit dans les eaux calmes et tempérées. Ce poisson très vorace se nourrit de vers, de mollusques, d'insectes aquatiques, d'œufs, de poissons et d'écrevisses.

Le **sandre** est originaire d'Europe Centrale. Il est présent dans les lacs et les larges rivières peu courantes. Il a une croissance assez forte et peut atteindre jusqu'à 60 cm. Il se nourrit de poissons comme l'ablette, le gardon, la tanche, la brème, la perche ainsi que les écrevisses. Taille de pêche minimum autorisée : 40 cm

Le **silure glane** originaire de l'Europe de l'est, était présent en France, dans le bassin du Rhône, à l'époque quaternaire. Réintroduit par l'homme, il a colonisé essentiellement la Seille, la Saône et le Rhône. Il apprécie les eaux calmes, profondes et troubles.

Il peut atteindre 2m/2,50m et peser entre 60kg et 100kg. Sa durée de vie est de 15 à 20 ans. Il se nourrit de poissons (brème, tanche, ablette, barbeau,...) et ne tue que pour se nourrir.

La **tanche** vit dans les eaux calmes et stagnantes. Elle est omnivore et fouille les fonds pour se nourrir.

La **truite fario** affectionne les eaux vives, fraîches et les rivières à pente moyenne ou forte. Elle se nourrit de larves d'insectes aquatiques, d'insectes et de petits poissons. Taille de pêche minimum autorisée : 23 cm

## Les conditions de pêche dans les étangs .

Tout au long de votre parcours, vous découvrirez plusieurs étangs dans lesquels vous pouvez pêcher. Certains étangs sont réglementés comme les rivières de 2<sup>ème</sup> catégorie, les conditions de pêche sont donc identiques et la **carte fédérale est obligatoire** :

- Etang de Vincelles (à 5km de Louhans Châteaurenaud).
- Etang de Saint Usuge (à 10km de Louhans Châteaurenaud).
- Etang de la Bardière à Frontenaud (à 15km de Louhans Châteaurenaud).
- Etang du Mont du Chat à La Chapelle Thècle (à 15km de Louhans Ch.)
- Etang de la Blaude à Mervans (à 20km de Louhans Châteaurenaud).
- Etang de la Tuilerie et Titard à St Germain du Bois (à 20km de Louhans).
- Etang de la Ciblière à Dommartin les Cuiseaux (à 20km de Louhans Ch.).
- Etang de la Chauz (à 25km de Louhans Châteaurenaud).
- Etang de Chanceveau à Saillenard (à 25km de Louhans Châteaurenaud).
- Etang Meunier (à la sortie de Louhans, direction Chapelle Naude)
- Etang de Louvarel à Champagnat (à 25km de Louhans Châteaurenaud)
- Etang de St Bonnet en Bresse

## Les conditions de pêche dans les étangs .

D'autres étangs proposent la pêche à la journée, la carte fédérale n'est pas obligatoire. Les cartes de pêche sont à acheter auprès des bars/restaurants de chaque commune.

- Etang Communal les prés de la vavre à Montpont en Bresse (10km de Louhans).  
- A la journée : 4€ (-11 ans gratuit)  
- A l'année : 32€/ad. 16€ : 11/16ans, (-11 ans gratuit)
- Etang du domaine des druides à La Genête (à 20km de Louhans Châteaurenaud).  
- A la journée : 5€. - A la semaine : 15€. - A l'année : 40€.
- Etang des Liaurats à Saint Vincent en Bresse (à 20km de Louhans Ch) avec zone de pique nique et barbecue. Location mégabike : 2€  
- A la journée : 6€. Ouvert du 1er mars au 30nov.  
- A l'année : 50€. Pour les moins de 12 ans : gratuit.
- Etang communal de La Chapelle Saint Sauveur (à 25 km de Louhans - Ch) avec zone ombragée.  
- A la journée : 5€/ad 2€/enfant  
- A l'année : 35€/ad 16€/enfant
- Etang de Fretterans (à 35km de Louhans Châteaurenaud) avec zone de pique nique, zone ombragée et barbecue  
- A la journée : 3€/enfant -12 ans et 5€/adulte  
- A l'année : 21€/enfant -12 ans et 55€/adulte
- Etang la Varenne à Lessard en Bresse (à 20 km de Louhans - Ch)  
- A la journée : 5€ / adulte et 1.60€ / enfant  
- A l'année : 28€/ad et 39€ carte familiale
- Etang de la Chagne à Romenay (à 20 km de Louhans - Ch) avec zone pique nique et zone ombragée  
- A la journée : 5€ / adulte et 5€ / enfant (gratit -12ans)  
- A l'année : 33€
- Etang de Savigny en Revermont (à 20 km de Louhans - Ch)  
- A la journée : 5€ / adulte et enfant  
- A l'année : 15€ adulte et 8€ enfant -16 ans(si résidant dans la commune)  
22€ adulte et 10€ enfant -16 ans(si non résidant dans la commune)
- Etang de la Verne à Baudrières avec zone pique nique  
- A la journée : 4€ à 8€ / adulte et enfant -12ansgratuit  
- A l'année : 40€/ ad et enfant -12ans gratuit
- Lac communal de Lays sur le Doubs  
- A la journée : 6€  
- A l'année : habitants : 23€ (conjoint et enfant: 12€)  
extérieurs : 31€ (conjoint et enfant : 16€)

- Plan d'eau de Pierre de Bresse  
- A la journée : 5€  
- A l'année : 35€ (conjoint et enfant : 15€)

### Périodes d'ouverture pour l'année 2011:

Dans les eaux de la 1<sup>ère</sup> catégorie, la pêche est autorisée du samedi 12/03 au dimanche 18/09/2011 inclus.

Dans les eaux de la 2<sup>ème</sup> catégorie, la pêche peut être pratiquée toute l'année, dans les eaux du DOMAINE PUBLIC et du DOMAINE PRIVE.

L'ouverture du **brochet** est fixée du 01/01 au 30/01 inclus et du samedi 14/05 au samedi 31/12/2011 inclus.

L'ouverture du **sandre** est fixée du 01/01 au dimanche 13/03 inclus et du samedi 14/05 au samedi 31/12/2011 inclus.

L'ouverture de la truite fario et arc en ciel est fixée du 12 mars au 18 septembre inclus.

### Heure légale de la pêche :

La pêche de nuit est interdite.

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher, quel que soit le mode de pêche utilisé. Pour obtenir l'heure légale française, ajouter à l'heure figurant sur le calendrier de la Poste, une heure ou deux heures lorsque l'heure d'été est établie.

**La pêche de la carpe, la nuit** est interdite en dehors des parcours de pêche spécifique : (communes de Louhans, Branges, Sornay, lot n° 9, du pont du chemin de fer à l'aval de la 4<sup>ème</sup> coupure de la Seille, rive gauche, côté halage.)

Elle n'est autorisée que du 1er juin au 31 octobre 2011.

La taille de capture des poissons est réglementée.

**Avec la Carte Saône et Loire, il n'est plus possible de pêcher dans le Jura, sur la Gizia et le Besançon.**

### Nombre de captures autorisées :

Le nombre de captures de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur, est fixé à 6 sur l'ensemble du département.

**Les Cartes de pêche sont en vente auprès des bars/tabac presse de chaque commune ainsi qu'au bureau d'accueil de l'Office de Tourisme à Cuisery.**

Source : guide pratique de la pêche en Saône et Loire.